



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MAIRIE DE VINEUIL-SAINT-FIRMIN**  
Département de l'Oise  
Arrondissement et Canton de Senlis

**Année 2025**

**Arrêté municipal n°060**

**RUE BARREE/STATIONNEMENT CAMIONS DU CIRQUE RUE DU THEATRE**

Le Maire de la Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu l'arrêté n°2025-055 de prolongation de stationnement des installations du cirque sur la Place d'Aumale jusqu'au 5 mai 2025 inclus,

Vu l'organisation de la brocante le 4 mai 2025,

Considérant que le stationnement des deux camions du cirque rue du théâtre peut présenter un danger et nécessite d'être réglementé,

**ARRETE**

**Article 1er :** Les deux camions de la Compagnie des Arts du Cirque d'Europe sont autorisés à stationner derrière la place d'Aumale, rue du Théâtre de l'intersection avec la rue de la Carrière aux Daims jusqu'à l'intersection avec la rue de la République.

**Article 2** Pour garantir la sécurité de la circulation routière, en agglomération :

- La rue sera barrée jusqu'au lundi 5 mai 2025 inclus.

**Article 3 :** Des barrières Vauban seront mises en place par le service technique communal.

**Article 4 :** La Secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Chantilly,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Chantilly.

**Article 5 :** La présente autorisation devra être présentée sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à VINEUIL-SAINT-FIRMIN, le 28 avril 2025

Le Maire,  
François LANCERAUX

